



Clash en CAPL n° 8 (ASHQ, AS, ADP, AMP)

Ça commence bien !



A l'occasion de sa première CAPLn°8, le nouveau Président s'est illustré par des positions calquées sur celles de l'administration de l'Hôpital, se permettant même des remarques à l'emporte pièce sur certains agents.

A ce positionnement pro-administration, le DRH qui est présent en CAPL pour la présentation des dossiers, ajoute sa pierre en prenant position sur les dossiers.

Trop c'est trop, ces faits sont inadmissibles et nient le rôle de la CAPL. **C'est la négation du paritarisme.** Quand on ne respecte pas les élus, on ne respecte pas les agents.

Ci-dessous la déclaration de vos élus CGT et Sud à cette CAPL :

Monsieur le Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Roubaix,

Nous, élus CGT et SUD de la Commission Paritaire Locale n° 8 nous dénonçons les conditions dans lesquelles se déroulent la commission du 27 novembre 2014.

Nous ne pouvons accepter le parti pris du Président de la CAPL qui systématiquement se range derrière les directives de la Direction.

A plusieurs reprises, Madame le Président n'a pas fait preuve d'impartialité :

- Dès l'ouverture de la Commission, à la question de la secrétaire de séance : « quels sont les critères de l'administration pour les avancements aux classes exceptionnelles et supérieures ? » le Président répond : « Pour nous c'est la note. ».
- A l'étude de la liste d'avancements de grade de classe exceptionnelle, le Président déclare aux élus du personnel : « vous ne croyez tout de même pas qu'on ira jusqu'à la page 94 ».
- Lors du premier dossier de révision de note le Président déclare au sujet du dossier : « moi, si c'était dans le privé, elle serait déjà à la porte ». C'est d'autant plus intolérable que l'agent a présenté dans sa demande des éléments factuels tout à fait recevables.

D'autre part, nous déplorons l'attitude du Directeur des Ressources Humaines qui se permet quasi systématiquement de participer au débat et d'influencer l'avis de la Commission alors qu'il est chargé dans cette commission, de présenter les dossiers à la Commission. Où est le devoir de réserve ?

C'est la négation de la parité et dans ces conditions, nous refusons de siéger dans ce qui nous apparaît être, de fait, une chambre d'enregistrement des avis de la direction.

Nous dénoncerons auprès de nos collègues ce simulacre de Commission Paritaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, nos respectueuses salutations.

Roubaix, 27 novembre 2014.

Cette déclaration a été communiquée à Monsieur DELBAR, Maire de Roubaix et Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital.

Avant l'arrêt prématuré de la commission, la CAPL n°8 a eu le temps d'émettre des « avis » sur les avancements d'échelons et les promotions (passage aux grades supérieurs et exceptionnels).

Il n'y aura donc AUCUN RETARD sur les échelons et les promotions, nous y veillerons.

A la veille des élections professionnelles de la Fonction Publique, on peut toujours déplorer la réalité du dialogue social à l'Hôpital.

Roubaix le 27 novembre 2014.